

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 64 (1926)
Heft: 19

Artikel: "Por la fita dao quatorze !"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



ARMOIRIES COMMUNALES



CORSEAUX. Cette commune a adopté, il y a quelque vingt ans, les armoiries suivantes : d'azur à 2 étoiles d'or, posées en face, soutenues par un crois-sant montant du même, accompagnées en

chef d'un cœur de gueules.

Lorsque ces armoiries ont été adoptées on avait perdu toutes traces d'armoiries plus anciennes. Celles-ci ont pourtant existé et elles figurent sur une marque à feu qui nous a été signalée au Musée historique, au Palais de Rumine. En voici le dessin ci-dessus. Elles portent : de... à la bande onnée de... accompagnée en point d'un cœur de... On pourrait voir là des armoiries parlantes. Le cœur traduirait la première syllabe du nom de cette commune *cor*, et la bande onnée ou cours d'eau, la seconde *caur*.

Cette marque à feu semble dater du XVIII^e siècle.

Si la commune retournait à ses armoiries primitives, en quoi elle serait bien inspirée, elle pourrait garder le fond d'azur ou bleu, la bande onnée pourrait être d'argent et le cœur au naturel.



LA MAGRITTE ET LA DÉCROTTAOSA

COUGNAITE-VO la Magritte à Riquiet dé la Gremillette ? Nâ ? Eh ! bin, l'est 'na dzeintia et galèza damuzalla. Démorève avoué son père et sa mère et l'est bin hirâosa. Mâ l'est dinse dein sti mondo : On dzo, la pourra bouèbe s'est trovâie totta soletta dein sa nite trâo granta et s'ennouève à tsavon.

Dein la mima tserrière, lâi avâi on bravo mon-sû et sa dâma qu'on lâi desâi l'onclio Marc et la tanta Julie. L'avâi 'na felhie onco dzouvna que l'étâi batchâ la Rosette. Cougnâssi bin la Magritte.

Vo sède que, pé la véla, lè pailo n'ant pllie dâi carro ein sapin que faut rétiûra avoué la risette et la panosse. L'è dâo parquiet fabrequâ avoué dâi lattes dé tsâno que faut découennâ avoué dâi rebibes dé fer-bllian et einpacotâ aprî avoué 'na pedze qu'on lâi di dé la caustique.

Po cein, faut trâci de cé de lé sù lo parquiet avoué om' affère que l'a on mandzo et dâi pâi et que l'est pesanta quemet lo compresseu de la coumoîna. L'è onna décrottâosa.

Aprî totte cliâo veraie, lo parquiet vint quemet l'étang dé Romanet. On pâo sè ludzi dein lo pailo tot ein faseint son ovrâdzo.

La Magritte l'avâi iena dé cliâo manicle à la vilhie môûda, que ne poâve pas solameint la fère budzi avoué lè doû bré. L'arâi volhiû ein avâi onna pllie coumoude.

La tanta Julie lâi a de :

— Vo faû la marquâ sù la Follhie-à-Davi po la veindre. Mè ié fé dinse et l'è vegnu dâi moui dé dzeins la mima vèpra po l'atsetâ !

— Dâi moui dé dzeins ? que fâ la Magritte. Et mé que sù totta soletta ! Se vegnâi on voleû po mé robâ !

L'onclio Marc que l'est on risolet et on farceu, l'a recaffâ ein desaint :

— Quienne épouairâosa ! mè faut-te allâ avoué mon vettrelî po bailli la crulette à voutron voleu ?

— Vo remâcho bin. Mâ l'ari vergogne dé vo dérândzi ! Tot parâi mé semblie que sta décrottâosa l'est dzâ rido dépliemaie po pouâi la veindre !

— Dépliemaie ? fâ la tanta. Cein né vau rein dere. Lo botecan dâo Sâovâdzo, âo numéro ion dâo Tunnet, sè tserdze de lâi betâ 'na tignasse totta nôva !

Adon, la Magritte la marquâ sù la Follhie-à-Davi que volîâi veindre 'na décrottâosa. Mâ, la vèpra, l'â zu 'nna cousin dé la metsance. Va queri la Sylvie que vegnâi soveint veilli et que l'est arrevâie avoué son trecot. L'ant betâ tsa-quena on pucheint dordon de fâi derrâi lâo chôle et l'ant atteinâ quauqué menute.

« Drelin, drelin, drelin ! » La Magritte décro-tse la porta et guegne défrôu. L'étâi on valet, tot dzouvno, on bocon fennet, vetu ein alpinisse, quemet se velliève se ganguelhi su la gliècie. L'avâi dâi gros solâ, dâi tsambire, dâi tsausse copâie à ras lè dzênâo, onna veste pllienna dé castettes, onna carlette que déchêindâi tant qu'âi z'orollies et dâi lenette rionde et naire. Avoué cein, l'avâi 'nna pucheinta moustatse désô lo nâ.

Lo gaillâ l'avâi bouna façon, mâ né pipâve pas lo mot. Teind à la Magritte on beliet io sa mère l'avâi marquâ que vegnâi po atsetâ la décrottâosa.

— Cili pourro còo l'a min dé corâille ! l'a fé la Sylvie. L'è on « sourd-muet ». L'è pardine bin damâdzo !

La Magritte l'a esspliquâ avoué lè man tot cein que falliâi. L'autro breinnâve la fita ein amont, ein avau, de coûté, po montrâ que l'avâi comprâ :

— Mé seimblie que trâove la manicle trâo dépliemaie, fâ la Magritte. Accuta-vâi, Sylvie, té faut marquâ sù lo beliet qu'on pâo tsandzi la tignasse tsi lo botecan dâo Sâovâdzo, âo numéro ion dâo Tunnet. La tanta Julie m'a cein dé l'autr'hi !

La Sylvie l'a fé dinse. Mâ vaiteé que la Magritte que guegnive lo gaillâ vâi que lo bot de gautse dé la moustatse l'étâi décrocti et lâi peindâi sù lo môo. Quienna pouaire, mè z'amis !

La pourra felhie l'a rebailli lo beliet à l'alpinisse, la fâi sailli défrôu et l'a cotâ la porte avoué la targette ein gruleint et ein desaint à la Sylvie :

— Quienne horréu ! té possibllio âo mondo ! L'est on bregand que vint bin sù po me copâ la garguietta ! Va guegni se l'est âo mète défrôu de la carraie !

L'ant guegni qué la fenitra. Mâ min de lulu !

— Bin sù que s'est einfatâ dein lè z'ègrâ po fère 'nna croiondze ! dé la Sylvie. Quemeint mé faut-té mé reintornâ ? dé ma via de mé dzo !

— Vû déchêindre avoué té et senailli tsi l'onclio Marc po lâo contâ tot cein. Avoué son vettrelî, vâo prâo no gézeinreimblîâ.

L'ant fé dinse. Mâ t'einlève ! L'ant trovâ

dein lo collidò, l'onclio Marc que se tegnâi les coûtes et ne poâve pas recaffâ à mésoûra, et la tanta, l'étâi adî pi.

Po la Rosette, l'étâi iquie, que sé saillive dâi frusques d'alpinisse de son père et que décollâve l'âotra mâiti dé la moustatse que tegnâi trâo bin !

— Stâ poison dé Rosette et d'onclio Marc ! fâ la Magritte que n'avâi pas coutûma de djûrà.

— Lo pllie biau, desai l'onclio ein recaffeint, l'étâi gaund no z'âi montâ lè z'ègrâ po alla queri lè z'hârdes âo greni. No z'ein passâ derrâi voutra porta ein rategueint noutron sofflio. Quienna recaffe, mè z'amis !

Et tsacon l'a bin drumi po fini.

La Magritte et la Suzette.

« POR LA FITA DAO QUATORZE ! »

DANS un de nos derniers numéros, notre fidèle collaborateur et ami Méline, parlant de la chanson vaudoise bien connue : « Por la fita dâo quatorze », demandait des précisions touchant l'origine et l'auteur de celle-ci.

Nous devons à l'obligeance de M. G.-A. Bridel, une des personnes les plus compétentes et les plus documentées en matière d'histoire vaudoise et lausannoise, de pouvoir répondre au désir de notre collaborateur Méline. Il sera, sans doute, aussi étonné que nous l'avons été nous même, d'apprendre qu'une partie de ces renseignements sont extraits d'un article tiré du *Conteur* et daté de 1912. Le temps passe, hélas ! et la mémoire aussi. Nous avons complètement oublié cet article.

La chanson date de 1812 — c'est pourquoi le *Conteur*, par l'article auquel nous faisons allusion plus haut, en célébrait le centenaire. — Elle a d'emblée joui de la faveur populaire et, dès lors, a été chantée dans toutes nos manifestations ; elle l'est encore, du reste, dans les campagnes, particulièrement. De caractère bien vaudois et, de plus, en patois, elle ne pouvait ne pas réussir. Il faut dire aussi, on le rappelait, il y a deux semaines, à l'occasion du 14 avril, cette date anniversaire de notre accession, comme canton, dans la Confédération helvétique, était commémorée, chaque année, dans tout le canton, avec plus d'éclat certes, que de nos jours. C'était le feu sacré des premiers temps d'une ère de liberté longtemps désirée et attendue. Les sentiments patriotiques étaient débordants et n'avaient pas alors à compter avec les principes démagogiques qui, maintenant, chez nous comme ailleurs, prétendent à la première place et entendent se substituer aux anciennes et respectables traditions.

Un doute subsista longtemps quant au véritable auteur de « Por la fita dâo quatorze ».

Était-ce *David-Joseph Marindin*, de Vevey, consacré au Saint-Ministère en 1760, qui fut d'abord suffragant à St-Saphorin d'un autre pasteur du même nom — son père, peut-être ? — puis pasteur à l'Étivaz en 1765 ; à Ormont-Des-sus de 1765 à 1766 ; diacre à Lutry en 1766 ; pasteur à Dailens de 1766 à 1785 ; à Montreux de 1785 à 1796 ; enfin, à Vevey, son lieu d'origine, de 1796 à 1816 ?

Était-ce *Louis-Abraham-Timothée Marindin* (allié Francillon), fils du précédent, qui fut consacré en 1792, suffragant à Montreux en 1793, sacré du Conseil d'éducation dès novembre 1798 ; puis, installé le 5 novembre 1810 comme professeur de « belles-lettres françaises » (littérature

française) à l'Académie de Lausanne, où il resta jusqu'à sa mort, survenue en mars 1816. Il a habité la campagne de Villamont et eut pour gendre M. Gauthey, premier directeur de l'Ecole normale du canton de Vaud ?

Or il est maintenant certain que l'auteur de la fameuse chanson est non le pasteur Marindin, père du professeur, mais bien ce dernier. En revanche, on ne sait encore si la gravure que possède le Musée historique vaudois et dont le *Conteur* avait, en 1912, publié une reproduction, représente les traits du père ou ceux du fils. La question est toujours pendante.

D'un régime à l'autre.

LUISQUE nous parlons d'une chanson inspirée par et pour le 14 avril, rappelons ce fait curieux que citait M. Eugène Mottaz, dans le remarquable résumé historique sur la naissance du canton de Vaud, qu'il a lu à la soirée patriotique organisée par le parti libéral lausannois et qu'a publié la *Gazette*.

L'orateur, après avoir évoqué le souvenir des temps très troublés qui s'étaient écoulés depuis notre affranchissement de la tutelle bernoise, en 1798, rappelle que c'est l'Acte de Médiation de Bonaparte qui ramena le fédéralisme en Suisse, mais en faisant du Pays de Vaud un Etat souverain, avec des droits égaux à ceux des autres cantons.

« C'est, dit-il, ce nouvel état de choses qui fut installé le 14 avril 1803, à Lausanne... »

» L'Acte de Médiation assurait-il le commencement d'une nouvelle ère de paix intérieure, de liberté et d'égalité réelles ? Tous l'espéraient, mais beaucoup restaient perplexes. L'événement du 14 avril 1803 attira donc moins l'attention — même à Lausanne — qu'on ne pourrait l'imaginer. Ne soyons donc pas trop étonnés si un fonctionnaire de l'administration précédente et qui allait passer sous la direction du nouveau gouvernement vaudois, écrivait dans son journal ce passage assez curieux : « Le Grand Conseil s'est réuni aujourd'hui. Les bureaux sont restés fermés. J'ai profité de cette journée pour mettre mon vin en bouteilles ».

M. BARBIZOT A LA CAMPAGNE



QUELQUES jours avant Pentecôte, M. Barbizot rencontre près de la Grande Poste son vieux camarade de collège, Mulet.

— Mon bon vieux Barbizot, lui dit Mulet, puisque le hasard vous met sur ma route, je vous invite : vous allez venir passer les fêtes chez nous, dans notre petit château des Biolles. Vous resterez là-bas huit jours au grand air ; cela vous fera du bien. Prenez une chemise de nuit, trois mouchoirs, deux paires de chaussettes, un fau-col, une demi-douzaine de chapeaux, et arrivez. Nous vous attendons. Ma femme sera ravie de vous revoir.

M. Barbizot eut à peine le temps de se faire un peu prier.

— C'est une affaire entendue, lui dit Mulet. Vous avez un train excellent à 10 h. 15 demain matin. Prenez-le. Vous descendez à la station d'Ecragnens vers 12 h. 30.

M. Barbizot se confondit en remerciements.

— Autre chose, reprit Mulet. De la gare au château, il n'y a que 3 kilomètres à vol d'oiseau ; mais quand l'oiseau va à pied par la route, cela fait 6 kilomètres environ. Je ne vous propose pas de vous faire prendre en auto : la mienne ne marche plus bien et, d'ailleurs, depuis qu'elle n'a plus que deux roues sur quatre, le garagiste prétend que ce n'est pas prudent de s'en servir. Mais si vous voulez bien, je ferai pour vous comme pour mes amis. Je laisserai une bicyclette à la consigne, vous la prendrez et, 20 minutes plus tard, vous serez au château.

M. Barbizot serra avec reconnaissance les mains de son ami.

Le lendemain, vers 3 heures de l'après-midi, avec plus de deux heures de retard sur l'horaire prévu, M. et Mme Mulet virent arriver au château des Biolles un épouvantable bloc de poussière et de sueur, tenant à sa gauche une énorme

valise et à sa droite une bicyclette.

— Je suis M. Barbizot, dit le bloc avec un sourire un peu forcé.

— Quelle horreur ! gémit Mme Mulet. Mais d'où venez-vous ainsi, mon cher et malheureux ami ?...

— Je viens de la gare, expliqua M. Barbizot. Je suis arrivé à 12 h. 30 et il y a près de trois heures que je suis en chemin... La route est longue... il y a beaucoup de soleil... et quand je suis passé, il y a un moment, les arbres n'étaient pas encore poussés.

— Mais la bicyclette que nous avons mise à la consigne ?... Vous n'avez pas mis trois heures pour faire 6 kilomètres à bicyclette... ?

— Justement... expliqua doucement M. Barbizot. Sans la bicyclette, les choses auraient été beaucoup plus vite... ?

— Ah ! pauvre malheureux !... Vous avez crevé ?...

— Non... Mais je crois, n'est-ce pas, que j'avais oublié de vous dire que je ne savais pas monter... ?

SYMPHONIE EN „ZUT“

M. Henri Lavedan souhaite que le mot *Zut* figure au Dictionnaire de l'Académie. (Les journaux.)

*Prosateur, prends ta plume !
Poète prends ton luth !
Que votre ardeur s'allume
Sur ce gentil mot : Zut !...
Car c'est chose effarante,
Dont le bon sens s'airait
Qu'au livre des Quarante
Il ne soit pas inscrit
Il figure au Larousse,
Est reçu chez Littré
Sans que cela courrouce
L'artiste et le lettré.*

*Se peut-il qu'on lui veuille
Du mal, lui qui souvent
Semble un frisson de feuille
Sous le baiser du vent ?...
Gardons au fier Cambronne
Un culte illimité ;
Est pour l'intimité.
Mais son mot qui claironne
Tandis que Marthe ou Lise
Peut crier « Zut ! » tout haut
Sans que ça scandalise
Les gens dits comme il faut.*

*Comme aujourd'hui du reste,
Il convient d'être bref,
Zut est prompt, concis, presto,
Et vif au premier chef.
A lui seul il exprime,
Ce petit mot sans prix,
L'indifférence ultime,
Le dépit, le mépris,
Mais, gaiement populaire,
N'est jamais bien méchant
Et jusqu'en la colère
A la douceur d'un chant...*

*Mais (décevance extrême)
L'académique corps
N'en est qu'à la lettre M...
Zut, alors !...
Hugues Delorme.*

L'arrosoir de Tristan Bernard. — On prête cette anecdote au spirituel auteur dramatique Tristan Bernard :

Etant à sa campagne — Toutarrive — Tristan Bernard ayant besoin d'un livre que possède un de ses voisins, lui demanda de vouloir bien le lui prêter.

— Jamais un volume ne sort de ma bibliothèque, répondit le voisin. Mais si vous voulez le lire, venez chez moi quand vous voudrez... Il est à votre disposition...

A quelque temps de là, le voisin bibliophile envoya un mot à Tristan Bernard, lui demandant pour quelques heures son arrosoir.

— Navré, répondit à son tour froidement Tristan Bernard. Mais c'est une règle : je ne prête pas mes arrosoirs. Cependant, si votre jardinier veut bien venir dans mon jardin, il pourra s'en servir... et arroser tout à son aise...

LE MARECHAL NEY N'AURAIT PAS ETE FUSILLE

UNE étudiante américaine prétend avoir établi de façon définitive que le maréchal Ney ne mourut pas fusillé, ainsi qu'un vain peuple persiste à le croire en Europe, mais vécut encore de longues années après son décès supposé, et cela en Amérique, dans la Caroline du Nord.

Cette légende circulait aux Etats-Unis depuis longtemps. Feu le Dr James Weston, membre de la Société d'histoire de la Caroline du Nord, avait consacré bien des années de sa vie à rassembler des documents concernant le passage en Amérique du maréchal et son séjour supposé en Caroline. Lorsqu'il mourut, laissant sa tâche inachevée, il remit son dossier et ses notes à un élève du Collège Wellesley en la priant de terminer son œuvre. L'élève en question, dont le nom ne nous est pas livré, vient de déposer ses conclusions. D'après elle, le maréchal Ney a passé ses dernières années à Ashoro, dans la Caroline du Nord, et y a professé sous le nom de Peter Stuart Ney. Ses restes reposent dans le cimetière d'Ashoro.

Parmi les documents produits à l'appui de cette thèse figurent de nombreuses pièces ayant appartenu au maréchal, y compris une lettre autographe de Napoléon, signée, et une copie du « Memorial de Sainte-Hélène » avec notes marginales signées de Peter Ney.

Un jugement chinois. — La scène se passe dans un village près de Pékin. Quatre commerçants chinois avaient acheté du coton en commun. Craignant les ravages des rats dans leur marchandise, ils se procurèrent un chat et convinrent de posséder chacun en propre une jambe de l'animal. Peu après, le chat se blessa et le propriétaire de la patte malade entoura la plaie de coton imbibé d'huile. Mais le malheur voulut que Raminagrobis — nous ne certifions pas que tel était le nom du chat — en s'approchant d'un foyer, mit le feu à son bandage et courut communiquer l'incendie aux balles de coton, qui furent rapidement réduites en cendres. Immédiatement, les trois possesseurs des jambes intactes assignèrent leur associé en dommages-intérêts. Or, dans le jugement fort bizarre que rendit le juge céleste chargé de l'affaire : « la jambe malade ne pouvant servir, le feu a été communiqué au coton par les trois jambes saines qui ont charrié l'animal. Ce sont ces trois jambes qui sont coupables et leurs trois propriétaires qui doivent payer ».

Calendrier drôlatique. — Bébé est assis par terre et pleure à chaudes larmes.

Tout à coup, il s'arrête :

— Maman, dit-il, pourquoi donc que je pleure ?

— C'est parce que je n'ai pas voulu te laisser sortir nu-tête au soleil !

— Ah ! oui, c'est vrai !

Et Bébé se remet à pleurer.

LA CURE DE CRASSIER

UNE cure de Crassier va être désaffectée ; elle ne constitue plus, paraît-il, une habitation convenable pour un pasteur. Sur un terrain mis gratuitement à la disposition de l'Etat par le Conseil de paroisse dans une très belle situation, on va en construire une autre.

D'intéressants souvenirs se rattachent à la vieille maison, ainsi dédaignée. Quatorze des vingt-six pasteurs de la paroisse y ont vécu. Et au nombre de ces derniers pour les années 1729 à 1760 figure Louis-Antoine Curchod, d'une famille vaudoise qui est certainement ancienne et de bonne race bourgeoise, dit M. Pierre Kohler.

L.-A. Curchod avait épousé une jeune personne qu'il avait connue à Lausanne : Madeleine d'Albert de Nasse, qui devait accomplir avec une conscience zélée ses devoirs de femme de ministre.

« Dans la chaire de noyer aux lignes simples, Curchod prêcha chaque dimanche, dit encore l'auteur de *Madame de Staël et la Suisse*. C'est là que le 2 juin 1737 on baptise son enfant nouveau-né, sa fille unique, Suzanne. Elle passe ses premières années dans la cure entourée d'un petit verger, que l'on voit du porche de l'église, de l'autre côté du chemin. Elle grandit dans ce village bien assis sur le plateau vallonné qui s'élève en pente douce de la rive du Petit Lac vers la muraille du Jura... »